

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 14/2025

Pouvoir adjudicateur

Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Place du 8 mai 1945
84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE
Représentée par Monsieur Guy MOUREAU, Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Téléphone : 04.90.83.17.16
Mail : marchespublics@mairie-entraigues.fr
Profil acheteur : www.marches-securises.fr
Commune de plus de 8000 habitants
Site internet : www.ville-entraigues.fr

Objet du marché

Intitulé : Marché 25-014 Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Type de marché : Marché de services intellectuels (bureau d'études en urbanisme).
Marché conclu à prix global et forfaitaire pour la tranche ferme.
Tranche optionnelle affermissable par décision de la commune.
CPV principal : 71410000-5 – Services d'urbanisme

Personne habilitée à signer les marchés

Monsieur Guy MOUREAU, Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Procédure de passation

Marché conclu suivant la Procédure Adaptée en application des dispositions des articles R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique
Forme du marché : marché ordinaire
Allotissement : non
Variantes autorisées : non

Durée et exécution

À compter de la notification et jusqu'à l'approbation du PLU révisé (délai maximum précisé dans les pièces du DCE). Un calendrier prévisionnel est décrit dans le CCTP. La durée d'exécution est à proposer par le candidat dans son acte d'engagement.

Retrait des dossiers de consultation des Entreprises (DCE)

Disponible sur le profil d'acheteur sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

Critères d'attribution

Critère 1 : Valeur technique : 60 %
Critère 2 : Offre de prix : 40 %

Modalités de participation

Conditions de participation : capacités juridiques, financières, professionnelles et techniques
Date limite de réception des offres : Vendredi 16 janvier 2026 à 12 h 00
Modalités d'envoi des offres : Obligatoirement via le profil d'acheteur.
Délai de validité des offres : 120 jours

Renseignements complémentaires

Langue pouvant être utilisée pour les offres : Français
Instance chargée des recours : Tribunal administratif de Nîmes